

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 29 septembre 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 5 pouvoirs	17 septembre 2026	18 septembre 2026

N° délibération	Objet
2026-125	Convention avec le Département du Finistère – Echange des données abonnés Eau

Le 29 septembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Yvan RICHARD, Sylvie MANZONI

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Valérie BESNARD, , Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN

HUELGOAT : Laura SERANDOUR, Audrey GUYADER

LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON

LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christiane REDON

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Guy DENIEL à Valérie BESNARD, Aurélien MONFORT à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Audrey GUYADER, Marc MEQUIGNON à Geneviève HEMON

Absentes : Coralie JEZEQUEL, Karine DONCKERS

Secrétaire de séance : Audrey GUYADER

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Le Département du Finistère sollicite auprès de Monts d'Arrée Communauté un échange annuel de données afin d'alimenter l'observatoire départemental : abonnés, compteurs, index, périodes et volumes consommés.

Les données de consommation par commune devront être anonymisées.

Ces données font l'objet d'une convention qui rappelle les exigences de confidentialité, d'intégrité, de disponibilité, de traçabilité et de conformité au RGPD.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21 septembre 2026 sur cet échange de données

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Approuve la convention d'échange de données abonnés Eau dans les conditions précitées
- Autorise le président à signer cette convention

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,